



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saint-Frédéric

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement d'emprunt 401-24

Travaux de prolongement du parc industriel

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, QUE :

Le 2 juillet 2024, le conseil de la Municipalité Saint-Frédéric a adopté le règlement 401-24 décrétant une dépense de 4 351 650\$ et un emprunt de 4 351 650\$ pour des travaux de prolongement du parc industriel qui consiste au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout, à la construction d'un bassin de rétention et au déplacement d'un poste de pompage.

Le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a par ailleurs approuvé ce règlement le 15 août 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, situé 850 rue de l'Hôtel de Ville à Saint-Frédéric, aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 26 août 2024.

Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saint-Frédéric

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Frédéric certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 13h00 le 26 août 2024 aux endroits suivants : Bureau municipal & Bureau de poste

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 août 2024.

Directrice générale et greffière-trésorière
